

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 026-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.122

Déposée le: 26.02.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Etablissement pénitentiaire de Hindelbank – qu'a-t-on fait depuis le rapport de 2012?

En 2012, après l'annonce de la fermeture de l'Etablissement pénitentiaire pour femmes de Hindelbank, le Conseil-exécutif a informé exhaustivement le Grand Conseil dans sa réponse à l'interpellation 096-2012 et le rapport « Construction d'un nouveau centre pénitentiaire pour femmes à Witzwil ». Depuis l'annonce que le site de Witzwil ne convenait pas pour des questions techniques liées au sol, le projet a été interrompu.

Six ans plus tard, après la publication de la stratégie de l'exécution judiciaire, plusieurs questions s'imposent en ce qui concerne l'unique établissement pénitentiaire (EP) pour femmes de Suisse alémanique :

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure a-t-on remédié à la situation précaire en matière de construction et de sécurité ?
2. D'autres travaux de rénovation sont-ils nécessaires et prévus d'ici la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire ? Si oui, en connaît-on les coûts et ont-ils été inscrits au budget ?

3. Combien de détenues étaient domiciliées dans le canton de Berne avant leur incarcération dans l'EP Hindelbank ?
4. Que cela signifierait-il concrètement pour le canton de Berne si l'objectif de l'arrêté de 2012 – à savoir la fermeture de la prison pour femmes de Hindelbank – était de nouveau à l'ordre du jour et que le canton renonçait à diriger un centre pénitentiaire pour femmes ?
5. Quelles seraient les conséquences sur le concordat si, par exemple, l'EP Hindelbank était fermé en 2030 ?

Destinataire

- Grand Conseil